



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAVÉRUNE 2014-73**

Séance du 20 novembre 2014 à dix-huit heures trente

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Lavérune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roger Caizergues, maire.

Présents:

MM Caizergues, Carbonneill, Joly, Hervet, Laget, Lenoir, Palau, Perez, Petit, Serra, Weber

Mmes Bertin, Chibani, Fraisse, Pervent, Vella, Vilaplana

Absents excusés: Mme Bérard procuration à M. Caizergues, Mme Castillo procuration à Mme Vella, Mmes Albigès, Olivier, Maury, M. Billette

Secrétaire de séance: Irène Vilaplana

Nombre de membres en exercice: 23

Date de convocation et affichage

Présents: 17

Absents: 6

14 novembre 2014

Procurations: 2

Votants: 19

Objet: Crèche: avenant au règlement de fonctionnement portant sur les périodes de fermeture de l'établissement

M. le Maire donne la parole à Mme Sophie VELLA, adjoint déléguée à l'enfance, qui présente un avenant au règlement de fonctionnement applicable au 01/12/2014. Elle rappelle le dernier règlement intérieur approuvé par décision du conseil municipal date du 01/08/2013.

Mme Sophie VELLA précise que depuis la création de l'établissement, la crèche est fermée d'office la 2^{ème} période des vacances d'hiver (février ou mars selon les années) et que le personnel demande depuis plusieurs années sa fermeture aux vacances de printemps (avril ou mai) afin de mieux répartir ses vacances dans l'année (fermeture d'office 1 semaine entre Noël et jour de l'an et 3 semaines en août).

Il y a quelques années, un sondage avait été fait auprès des familles : la majorité avait penché pour le maintien de la fermeture à la période habituelle.

Cependant, cette année, plusieurs familles ont demandé de fermer l'établissement aux vacances de printemps (avril ou mai). La directrice a donc réalisé à nouveau un sondage auprès du personnel et des familles présentes en juin 2014, ainsi qu'à la rentrée de septembre 2014 afin d'avoir une tendance :

-	Fermeture 1 semaine hiver :	parents 0	équipe 0
-	Fermeture 2 ^{ème} semaine hiver :	parents 1	équipe 1
-	Fermeture 1 ^{ère} semaine printemps :	parents 4	équipe 2
-	Fermeture 2 ^{ème} semaine printemps :	parents 1	équipe 4
-	Cela est égal :	parent 1	équipe 1

Afin de répondre aux attentes de toutes les parties (familles et membres du personnel), la commission enfance jeunesse propose de fermer l'établissement la 2^{ème} semaine des vacances d'hiver ou de printemps une année non l'autre. Dans un souci de lisibilité, le principe de fermeture des vacances d'hiver sera conservé pour 2015 afin d'effectuer le changement en 2016 seulement.

L'avenant serait donc composé des modifications suivantes :

- Vacances d'hiver → fermeture année impaire : 2ème semaine des vacances scolaires d'hiver (Février/mars)
- Vacances de printemps → fermeture année paire : 2ème semaine des vacances scolaires de printemps (Avril/mai)

Le conseil municipal entend l'exposé de Mme Sophie VELLA, après discussion, sur proposition du maire et à l'unanimité:

- approuve le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche tel qui leur a été présenté,
- donne pouvoir à M. le maire de le signer ainsi que tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré
Lavérune le 20 novembre 2014
Roger CAIZERGUES
Maire

